



Les Mémoires d'Allet rendus à leur auteur

Lucien Campeau, S.J., S.R.C.

Number 43, 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1015543ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1015543ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Campeau, L. (1983). Les Mémoires d'Allet rendus à leur auteur. *Les Cahiers des dix*, (43), 27–59. <https://doi.org/10.7202/1015543ar>

Les Mémoires d'Allet rendus à leur auteur

Par LUCIEN CAMPEAU, s.j., S.R.C.

Dans une longue note de son *Histoire de la Colonie française*¹, M. Michel-Étienne Faillon se justifie d'avoir puisé dans une source appelée les *Mémoires de M. d'Allet*. On lui en avait fait grief, à l'époque, parce que ces *Mémoires*, il les avait trouvés imprimés dans la grande collection des *Oeuvres de Messire Antoine Arnauld*². Arnauld, comme on sait, fut au dix-septième siècle un coryphée du jansénisme. À ce titre, il n'était pas un adversaire moins acharné des Sulpiciens que des Jésuites. Cela rendait M. Faillon mal à l'aise. Il se défendit par un argument plausible: ces *Mémoires* sont seulement cités par Arnauld et ne représentent pas sa pensée. Cela ne leur enlevait donc pas leur valeur propre. L'important était d'y trouver l'expression d'un témoin authentique. Pour M. Faillon, les deux textes reproduits au chapitre XII du volume mentionné étaient de la plume du sulpicien D'Allet, témoin oculaire d'une partie des événements racontés. On se demande toutefois pourquoi lui-même, Faillon, n'emprunte pas, par exemple à propos de la mission de Gannentaha, l'antijésuitisme forcené de son modèle.

M. Faillon s'est trompé en attribuant les deux textes, qui sont de même style et de même esprit, à M. d'Allet sur la foi de l'éditeur d'Arnauld. D'après cette source, en effet, le premier, portant sur l'arrivée de M. de Queylus, aurait été écrit le 7 mai

1. [Michel-Etienne FAILLON], *Histoire de la Colonie française en Canada*, 3 vol., Villemarie, 1865-1866, II 290-291.

2. *Oeuvres de Messire Antoine Arnauld*, Paris, 1780, XXXIV, chap. XII, p. 725-734.

1690. Mais de 1685 à 1689, le même écrivain aurait raconté de vive voix la matière du second à un ami d'Arnauld, lequel l'aurait aussitôt mise par écrit, le narrateur revoyant et corrigeant le manuscrit. Le même ami les aurait envoyés à Arnauld, le 28 juin 1693. Ce témoignage, sous une telle forme, reste trop obscur et trop suspect pour qu'on lui fasse une confiance absolue. Voyons d'abord si l'attribution au sulpicien est raisonnable.

Antoine d'Allet, à 22 ou 23 ans, était diacre, lorsqu'il accompagna de Paris à Montréal M. Gabriel de Queylus en 1657³. Il était secrétaire du supérieur sulpicien. Il passa quelques jours à Québec avec Queylus et repartit vers Montréal avant le 12 août 1657⁴. Suivant toujours son maître, il revint à Québec avec lui et le P. Poncet, le 12 septembre⁵, et il y demeura aussi longtemps que Queylus, c'est-à-dire jusqu'au 21 août 1658⁶. Passant l'année suivante à Montréal, il reparut à Québec, toujours avec Queylus, en août 1659⁷. Le supérieur s'embarquant pour la France, le 22 octobre suivant, D'Allet resta à Québec, pour se faire soigner à l'hôtel-Dieu⁸; il est possible qu'il ait alors été ordonné prêtre par Mgr de Laval. Il retourna trouver ses confrères sulpiciens de Montréal, le 27 avril 1660⁹. Il y demeura probablement jusqu'au 22 octobre 1661¹⁰, jour où M. de Queylus, sur l'ordre du roi, fut obligé de retourner en France. Donc, D'allet aurait passé plus de quatre ans en Nouvelle-France, la première fois. Il revint avec M. de Queylus, en 1668¹¹, et il repartit avec le même, en 1671¹². Voilà la carrière canadienne de notre sulpicien.

3. François DOLLIER de Casson, *Histoire du Montréal*, éd. Margry-Viger, p. 118.

4. *Journal des Jésuites*, Québec, 1871, (JJ) p. 218. Les sulpiciens étaient partis pour Montréal avant l'annonce du jubilé, qui eut lieu le dimanche, 12 août 1657.

5. JJ 220.

6. JJ 239.

7. JJ 262.

8. JJ 267.

9. JJ 281.

10. JJ 303.

11. DOLLIER, *Hist. du Montréal* 194.

12. DOLLIER, *Hist. du Montréal* 204-205.

Mais Antoine d'Allet ne peut pas avoir été l'auteur de nos deux textes. Discutons le premier, qui est une seule composition, le premier de nos mémoires. On y estime à 30 000 l. de rentes la dot prévue pour M. de Queylus, s'il devient évêque. Ce chiffre est celui du capital qui fondera la rente. Mais c'était la donation qu'avait offerte M. Legauffre en 1646 et qui avait été perdue par décision judiciaire en 1647¹³. La dot de M. de Queylus, elle, consistait en une moitié de l'île de Montréal, avec tous les droits seigneuriaux¹⁴. Cela, M. d'Allet le savait très bien à son départ de France et il ne pouvait affirmer un autre chiffre. L'échec de la candidature de Queylus est attribuée par le mémoire à l'opposition des jésuites à toute nomination d'évêque. Or M. d'Allet savait que les jésuites eux-mêmes avaient proposé la nomination de François de Laval, au lieu de M. de Queylus. Les seigneurs de Montréal, selon le mémoire, étaient au nombre de quarante en 1657. En fait, ils étaient au plus treize à l'époque, en comptant M. de Maisonneuve et M. d'Ailleboust. Le mémoire date de la cession de l'île de Montréal aux Sulpiciens de 1657. M. d'Allet savait très bien que la date était 1663. Comment ce dernier aurait-il pu écrire que dans les pouvoirs du vicaire général jésuite «il y avoit positivement que dès lors qu'il y aurait des ecclésiastiques envoyés et chargés du même pouvoir, le P. Recteur n'en feroit plus aucune fonction»? Car il n'y a rien de tel dans les patentes du supérieur jésuite, ni de près ni de loin, et M. d'Allet les avait vues. D'après le mémoire, Queylus serait reparti de Montréal pour Québec, en 1657, dès le lendemain de l'arrivée du P. Poncet à Ville-Marie. Poncet quitte Québec le 28 août; Queylus arrive à Québec le soir du 12 septembre. Il y a quinze pleines journées entre les deux termes, dont il faut soustraire le temps d'aller à Montréal et d'en revenir. En mettant six ou sept jours pour les trajets, il reste plus qu'une nuit

13. La perte de cette fondation, que M. Legauffre avait confiée à la compagnie du Saint-Sacrement, fut le résultat d'un jugement qui fit jurisprudence, au parlement de Paris, le 8 avril 1647 (Claude de FERRIERE, *Coutume de Paris*, 2e éd., 4 vol., Paris, Nicolas Gosse-lin, 1704, vol. IV col. 188).

14. [FAILLON], *Hist. de la Colonie française* II 273.

pour le séjour du P. Poncet à Montréal. Et D'Allet était du voyage de retour. Le mémoire fait emprisonner Poncet pendant cinq semaines dans une chambre du collège de Québec, au retour de Montréal. Le jésuite arrive le 12 septembre; il s'embarque pour la France le 18 du même mois. Et D'Allet ira le saluer avec Queylus à l'embarquement. Il n'est donc pas l'auteur du premier mémoire.

Le texte qui fait suite est plus difficile à mettre en rapport avec M. d'Allet, parce qu'il ne porte pas sur des événements auxquels le sulpicien a été mêlé personnellement. Nous en ferons deux mémoires, parce que ce sont deux compositions, portant sur des sujets différents. Mais ils sont de même style, composés de même façon et plus antijésuites encore que le premier mémoire. Ils sont d'un même écrivain. Au moins sur un point, ce texte en deux parties laisse poindre l'oreille de l'âne: «Ce gouverneur, comme j'ai déjà dit, s'appeloit M. de Lauzon... Il mourut à Québec». Voilà une affirmation que M. d'Allet ne pouvait pas faire. Car il avait su, s'il n'avait pas vu, M. de Lauzon de retour à Paris avant le départ des sulpiciens en 1657. Lauzon ne reviendra plus en Nouvelle-France. Les sulpiciens furent reçus à Québec par son fils, Charles de Lauzon de Charny, alors gouverneur intérimaire. Et ce dernier, qui partit pour la France peu de semaines après, fut remplacé par Louis d'Ailleboust, compagnon de voyage et hôte à Québec de MM. de Queylus et d'Allet. Le second texte n'a donc pas non plus d'Allet pour auteur. D'autant moins que ce sulpicien aurait oublié dans l'un et l'autre texte son propre nom dans la liste des ecclésiastiques envoyés à Montréal par M. Olier, cette même année.

Ces textes, dont nous faisons trois mémoires, un pour le premier et deux pour le second, sont écrits avec un art et une langue qui démontrent une culture peu commune alors dans la colonie, même chez les prêtres. L'auteur a des qualités indéniables d'écrivain. Le récit est sobre et vif; les termes sont choisis et précis; la phrase est coulante, nerveuse, équilibrée et ne laisse rien à désirer. L'information est remarquable et

abondante, même si le souci de la vérité est absent quand il s'agit des jésuites. Chacun des trois mémoires est bien composé: une entrée en matière de bonne facture, une exposition bien conduite, une conclusion brève. Le troisième seulement montre quelque faiblesse de structure. Mieux encore, l'écrivain connaît également bien et les sulpiciens et les jésuites. Il est bien informé de l'histoire des premiers, mais il est familier avec les seconds. Par exemple, on sent sous sa plume une admiration sincère, et sûrement méritée, du P. Poncet, dont l'auteur connaît aussi la carrière française jusqu'à son départ pour les Antilles en 1671, et jusqu'à sa mort en 1675. Pour un étranger à la Compagnie, c'est un exploit que de suivre un jésuite dans ses migrations de maison en maison en France. Notre auteur, toutefois, paraît ignorer le séjour du P. Poncet à Rome après 1665. Il connaît aussi très bien la Nouvelle-France, même les individus aujourd'hui oubliés, comme «cette bonne veuve que j'ai vue et connue», une femme pauvre secourue par le P. Poncet. Il faut donc chercher le rédacteur de ces mémoires parmi d'autres personnages qui ont séjourné et vécu en Nouvelle-France. Mais, selon un indice que nous soulignerons, la rédaction a été faite en France.

L'auteur des textes paraît montrer son visage dans le deuxième des trois mémoires. Il y apparaît, sans nom, comme un jeune homme «qui ne paraissait pas savoir la langue (algonquine), parce que les jésuites ne s'imaginaient pas qu'il eût eu copie de leurs livres, et ils savaient encore qu'il n'avait point été chez les sauvages». Il est alors témoin oculaire d'une entrevue d'un chef outaouais avec le gouverneur, Daniel de Rémy de Courcelles. Ce chef était venu de son pays avec le P. Louis Nicolas, jésuite. À la demande du gouverneur, le jeune homme, disant savoir l'algonquin, écouta la traduction que le P. Gabriel Druillettes donnait du discours de l'Indien, pour faire ensuite rapport sur la fidélité de l'interprète. Après la rencontre, le censeur affirma à Courcelles «que le Père n'avait point du tout parlé conformément à ce que disait le sauvage». Ce jeune homme, connu des jésuites, qui a appris l'algonquin

dans les grammaires et les dictionnaires des jésuites prêtés aux sulpiciens, qui se trouve à Québec chez le gouverneur au temps où le P. Nicolas et les Outaouais y arrivaient, ne peut pas avoir été un autre que celui qui se faisait alors appeler René de La Salle et que l'histoire connaîtra sous le nom de Robert Cavelier de la Salle, comme découvreur de l'embouchure du Mississippi. Or Cavelier connaissait parfaitement les jésuites, pour en avoir été un pendant neuf ans; il était familier avec les sulpiciens, Jean son frère étant l'un d'eux et ces prêtres l'ayant accueilli à son arrivée à Montréal. Enfin, trait qui ne peut mentir, l'antijésuitisme de La Salle et de nos textes est le même. Voilà sur quoi nous fondons l'identification de l'auteur des Mémoires, Robert Cavelier de La Salle.

Louis Nicolas, que le deuxième mémoire accable comme jésuite, et Robert Cavelier, se trouvant au même moment à Québec, avaient en commun beaucoup de traits. Tous deux furent jésuites et sortirent de la Compagnie pour satisfaire une ambition dévorante. Tous deux avaient des caractères étranges, peu propres à la vie de communauté et aux ministères des jésuites. Tous deux furent avides d'explorer des aires nouvelles du savoir humain et d'inscrire leur nom au temple de la renommée. Au reste, tous deux étaient pieux et croyants. La fin de Nicolas reste perdue dans l'obscurité. Celle de Cavelier fut tragique, comme on sait.

Nicolas, arrivé en Nouvelle-France en 1664, avait montré une grande facilité pour les langues indiennes, surtout les algonquines. Il avait été un missionnaire actif et débrouillard. Mais son impatience et son inclination à la colère, contrastant avec le flegme des indigènes, obligeaient ses supérieurs à le changer souvent de poste. En 1667, le P. Claude Allouez, descendu pour quelques jours du lac Supérieur où il était seul depuis 1665, accepta de ramener Nicolas avec lui¹⁵. En 1668, il l'avait renvoyé aux provisions à Québec, mais en avertissant le P. Lemercier que son aide était mal adapté aux conditions

15. JJ 356.

d'une nouvelle mission. Le supérieur hésita à le renvoyer, mais s'y résigna enfin, quitte à le rappeler l'année suivante. C'est ce qui arriva en effet. Le P. Louis Nicolas est de nouveau signalé sur le Saint-Laurent en 1669¹⁶. Il ne retourna plus chez les Outaouais.

Quant à Robert Cavelier, qui se fit un temps appeler Robert-Ignace, il était né à Rouen et avait fait ses études au collège des Jésuites de cette ville. Il y commençait sa dernière année, en 1657, quand le P. Joseph-Antoine Poncet, renvoyé en France par le navire du capitaine Poulet, passa obligatoirement par Rouen. C'est probablement à partir de ce temps que l'étudiant fut pris d'admiration pour le missionnaire. Il entra chez les Jésuites à Paris, le 5 octobre 1658, à quinze ans. Après les vœux, il fit les études régulières, ayant une inclination particulière pour les mathématiques et les sciences. Il enseigna aussi à Alençon, à Tours et à Blois. Mais l'instabilité de son caractère se manifestait de plus en plus. Au moment d'entrer en théologie, il fit des instances répétées pour être envoyé en Chine; il les changea ensuite, demandant son envoi au Portugal, qui était une porte de la Chine. Le Général des Jésuites lui répondait toujours qu'il n'était pas prêt et qu'il devait terminer ses études. Enfin, le scolastique demanda d'être relevé de ses vœux. Il le fut au mois de mars 1667¹⁷.

Un religieux sorti de son ordre était mal vu dans la société française de l'époque. Cavelier prit un nom nouveau, René de La Salle, et décida de passer à Montréal, où son frère Jean demeurait déjà, parmi les sulpiciens. À Montréal dès novembre 1667¹⁸, La Salle obtint un fief vis à vis le saut Saint-Louis. Le nom officiel de la concession était Saint-Sulpice. Mais la malice populaire, au courant des rêves chinois du défroqué,

16. Il signe de nouveau au registre de Trois-Rivières, le 28 août 1669.

17. Le P. Général, Jean-Paul Oliva, donna au Provincial de Paris, le P. Bordier, la permission de relever Cavelier de ses vœux, le 26 février 1667, (Camille de ROCHEMONTEIX, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au 17^e siècle*, 3 vol., Paris, 1895-1896, III 48).

18. Il assiste au mariage de Sidrac du Gué et de Marie Moyen, le 7 novembre 1667, sous le nom de René de La Salle.

appliqua dès ce moment le nom de Lachine à la seigneurie¹⁹. Cavelier passa l'année 1668 à l'organiser et à y construire. Ayant logé chez lui des Tsonnontouans à l'automne, il apprit d'eux l'existence de la rivière Ohio, une ouverture possible du côté de la mer Vermeille, à la côte de Californie. Cavelier voulut être le premier à découvrir cette route. Il vendit ses propriétés. Et c'est pourquoi on le trouve à Québec au printemps de 1669, y allant demander la permission du gouverneur. Comme les sulpiciens préparaient aussi un voyage à la recherche de nouvelles tribus à évangéliser, Courcelles ordonna à Cavelier de s'unir à eux. Ils partirent tous de Montréal, le 6 juillet 1669.

L'épisode du P. Louis Nicolas, sans date dans nos textes, est donc à situer en 1669. C'est le seul que La Salle raconte de son expérience personnelle dans nos mémoires. Les autres ont été documentés par ses conversations avec les sulpiciens, par ses lectures des écrits des jésuites, ou par ses rapports avec les anciens du pays.

Mais quand a-t-il pu écrire ces mémoires? Il est difficile à un auteur, surtout en des récits historiques, de ne pas émailler son œuvre de jalons chronologiques qui révèlent, avec une proximité variable, le temps de la rédaction. Il y en a plusieurs dans les trois mémoires. On n'a pas à rechercher plus haut que 1669, l'année de l'entrevue avec Courcelles. Mais on trouve encore mention de la translation de François de Harlay-Champvallon de l'archevêché de Rouen à celui de Paris, le 1er ou le 23 janvier 1671, et celle du départ du P. Poncet pour les Antilles, vers l'automne de 1671. On parle également du départ du P. Louis Nicolas pour la France, qui eut lieu en novembre 1674. Enfin, la mort du P. Poncet est signalée; elle eut lieu à La Martinique, le 11 juin 1675. La Salle quittait alors la France, où il était allé recueillir auprès de Colbert les

19. Déjà avant tout projet d'exploration de Cavelier, le nom de Lachine est devenu l'appellation populaire de son fief. Dollier la fait naître durant l'hiver de 1667-1668 (*Hist. du Montréal* 194). Le notaire Adhémar use de ce nom vulgarisé, le 9 janvier 1669, pour désigner le fief de Saint-Sulpice. L'allusion aux rêves de l'ancien scolastique jésuite est bien évidente.

faveurs de Frontenac, c'est-à-dire la possession du fort de Kataracoui. Il est impossible que la nouvelle de la mort de Poncet ait pu lui parvenir avant son retour en Nouvelle-France. En sorte qu'il a fallu encore du temps avant la rédaction des mémoires. C'est toutefois l'événement le plus tardif qui y soit mentionné.

De 1675 à 1677, La Salle fut très occupé à mettre en état le fort Kataracoui devenu Frontenac. Il ne possédait encore aucune autorisation pour aller au-delà, comme il rêvait de le faire depuis 1669. Il pourrait bien avoir écrit nos trois mémoires durant ce temps. Mais on ne lui connaît pas alors de motif urgent pour le faire. Le terme qui nous paraît ultime est l'année 1678. Car plus on retarde l'échéance, plus il devient difficile de ne pas laisser dans le texte des allusions aux temps postérieurs à 1675. Comme nous l'avons dit, c'est la plus récente date que nous avons pu relever dans nos mémoires.

L'année 1678 fut en effet une année critique dans la carrière de La Salle. Il en passa la première partie en France, où il s'était rendu en 1677. Il y allait chercher la permission de s'élancer vers l'ouest, où les jésuites faisaient déjà des missions, aux lacs Huron et Supérieur, sur le pourtour du lac Michigan et même sur la rivière des Illinois, à Kaskaskia. L'année 1678 fut pour La Salle l'année de l'offensive contre les jésuites. Il rencontra à Paris l'abbé janséniste Renaudot, petit-fils de Théophraste qui avait fondé les *Gazettes* de France, lequel devint son propagandiste. Il lui raconta toutes sortes de calomnies incroyables contre beaucoup de gens, mais principalement contre les jésuites, allant jusqu'à les accuser de l'avoir empoisonné au fort Frontenac²⁰, où ils n'étaient pas. L'abbé écrivait allègrement. Le motif de cette campagne, La Salle lui-même l'a exprimé dans une lettre écrite à son retour à Québec, le 31 octobre 1678: «Le poste où je suis (fort Frontenac) estant le centre du pays des sauvages et

20. Récit d'un ami de l'abbé de Gallinée, Pierre MARGRY, *Découvertes et Établissements des Français dans l'ouest et le sud de l'Amérique septentrionale*, s. l., s. d., 1388.

les découvertes que je vais faire ruinant toutes leurs entreprises et rompant leurs mesures, ils (les jésuites) n'espargneront rien pour me détruire»²¹. C'est la conscience de ces menées qui décida en 1678 le P. Dablon à rassembler le récit de la découverte du Mississipi par Marquette et les relations de la mission des Illinois en trois copies, avec une carte, pour les envoyer en France²². Il gardait ces écrits depuis 1675 et il en souhaita alors vivement la publication. Voilà pourquoi nous pensons que l'année 1678 est la dernière et la plus probable comme date de nos mémoires, où La Salle se révèle meilleur écrivain que ses deux principaux avocats en France, les abbés Renaudot et Bernou.

Pourquoi ces textes ont-ils été attribués à M. d'Allet? Les jansénistes, qui ont trouvé un arsenal inespéré d'arguments contre les jésuites dans l'affaire La Salle, ont de singuliers ménagements pour les sulpiciens. Non pas que ceux-ci fussent de leur parti. Ils ont soin de les montrer comme des adversaires des doctrines jansénistes. Mais à ce titre même, les Messieurs deviennent des témoins impartiaux, quand ils s'en prennent aux jésuites. C'est pourquoi MM. de Queylus, Bréhant de Galinée et d'Allet sont invoqués comme témoins irrécusables. On ne peut pas toujours vérifier la connivence ainsi prêtée aux sulpiciens. Mais cela est possible dans un cas, celui de M. de Galinée, auquel Renaudot attribue ce témoignage: «Non seulement l'Évesque (Mgr de Laval) ne donne de mission que de concert avec eux (les Jésuites) dans les lieux où ils sont établis, mais il leur envoie ceux qui demandent mission pour ces lieux-là et les oblige de prendre d'eux immédiatement la mission qu'ils y demandent. C'est ainsi qu'il traita M. Galinée»²³. Or Galinée lui-même avait écrit, déjà en 1670: «La précipitation avec laquelle mon voyage fut résolu ne me permit pas d'écrire à M. l'Évesque et à M. le Gouverneur»²⁴. On a

21. *Ibid.*, MARGRY, *Découvertes...* I 390-391.

22. Nous exposerons cette conduite dans un autre ouvrage.

23. MARGRY, *Découvertes...* I 369.

24. Relation de l'abbé de Gallinée, MARGRY, *Découvertes...* I 116.

sans doute fait usage du nom de M. d'Allet comme on l'a fait de celui de M. de Galinée.

Nous ferons aux textes réédités les annotations et les observations nécessaires. Mais avant cela, nous devons considérer l'usage que M. Faillon a fait de ces documents, convaincu qu'il était de leur appartenance à M. d'Allet. C'est dans la *Vie de la Sœur Bourgeois*, publiée en 1853, qu'il en a pour la première fois invoqué l'autorité²⁵. Il leur emprunta d'abord l'affirmation que les patentes de vicaire général du supérieur jésuite de Québec contenait «la condition expresse que ces pouvoirs cesseraient lorsqu'il (l'archevêque) enverrait au Canada quelque ecclésiastique séculier avec les pouvoirs de vicaire général». L'assertion est en fait contredite par les patentes des jésuites, qui ne contiennent aucune condition de ce genre, mais concèdent au contraire au supérieur un vicariat général perpétuel. M. Faillon interprète ensuite le différend Queylus-Dequen dans la même optique que le premier de nos mémoires²⁶. C'est aussi de ces sources que l'auteur sulpicien a tiré l'histoire invraisemblable d'une lettre de cachet inexistante et d'une expédition de D'Argenson à Montréal en 1659, pour y arrêter M. de Queylus *manu militari*²⁷. Cette histoire étrange, M. Faillon l'a encore amplifiée dans *l'Histoire de la Colonie française*²⁸. La mémoire de La Salle, qui a inspiré le sulpicien, n'était cependant pas responsable des errements de l'historien. Car, sans précision chronologique, il ne faisait que rapporter l'incident relatif à une vraie lettre de cachet et à un vrai voyage avec appareil militaire de M. d'Avaugour, datés tous deux de 1661. La lettre de cachet fut alors signifiée à M. de Queylus, qui se trouvait au pays illégalement et qui dut reprendre le chemin de la France. Faillon lui-même a créé une confusion extrême en reportant cet épisode de 1661 à 1659.

25. [MICHEL-ETIENNE FAILLON], *Vie de la sœur Bourgeois*, 2 vol., Villemarie, 1853, I 91.

26. [FAILLON], *Hist. de la Colonie française* II 281s.

27. [FAILLON], *Vie de la sœur Bourgeois* I 139.

28. [FAILLON], *Hist. de la Colonie française* II 345-347.

Mais il ne suit pas entièrement sa source, car il fait demander la lettre de cachet par Mgr de Laval, quand le mémoire attribuait la demande aux jésuites. Contre toutes les sources authentiques, Faillon adopte encore la version du mémoire, qui oblige deux sulpiciens à rentrer en France en 1661, en 1659 pour M. Faillon, avec M. de Queylus. En fait, Queylus est parti seul de sa société en 1659; en 1661, il fut accompagné par M. d'Allet, ce que le mémoire ignore. Différence encore notable entre Faillon et le premier mémoire, l'historien impute généralement à Mgr de Laval ce que l'écrit attribue aux jésuites.

M. Faillon invoque notre troisième mémoire à propos de la mission iroquoise de Gannentaha²⁹. Son jugement est coloré par les préventions de cette source, mais il évite de se laisser prendre par le caractère obsessif du témoignage. L'historien sulpicien ne paraît pas avoir saisi les problèmes extrêmement complexes et laborieux que pose cette histoire depuis son origine en 1653 jusqu'à sa conclusion en 1658. Nous essaierons de les définir et de les résoudre dans un autre ouvrage. Le troisième mémoire, violemment sectaire sur ce propos de Gannentaha, était d'autant moins propre à éclairer le sulpicien qu'il le pensait l'œuvre d'un confrère vivant alors dans la colonie.

L'erreur que M. Faillon a faite d'attribuer ces trois mémoires à Antoine d'Allet sur la foi d'Arnauld l'a donc induit en quelques bévues historiques. Nous allons maintenant reproduire ces textes le plus fidèlement possible, en rendant à chacun sa distinction propre et en lui donnant les annotations nécessaires. Pour en rendre la lecture plus facile, sans toucher à l'orthographe, nous ferons quelques divisions de paragraphes et nous moderniserons la ponctuation, convertissant aussi quelques majuscules en minuscules, conformément à l'usage actuel. Comme nous avons dit, nous divisons le second texte en deux mémoires, puisqu'ils ont chacun leur

29. [FAILLON], *Hist. de la Colonie française* II 375n.

sujet et leur composition propres. Enfin, nous leur donnons des titres, qui sont inexistantes dans l'œuvre d'Arnauld.

I

ARRIVÉE DE M. DE QUEYLUS

[725] L'isle de Montréal, au pays de la Nouvelle-France, avait été donnée par le roi à une compagnie célèbre³⁰, dont feu M. le prince de Conti père³¹ était chef, avec Messieurs de Liancour, de Morangis, Olier, curé de Saint-Sulpice, Bretonvilliers, abbé de Quéulus et plusieurs autres³², pour établir une colonie française en la dite isle, afin d'y attirer tous les sauvages supérieurs de plus de quatre cents lieues pour les instruire dans la religion.

Et afin que cette œuvre de piété se pût mieux exécuter, tous les intéressés vouloient contribuer pour l'érection d'un évêché et projettoient un fond de trente mille livres de rente³³.

30. Ce n'était pas le roi, mais la compagnie de la Nouvelle-France qui avait donné, ou plutôt concédé, l'île de Montréal. Elle ne l'avait pas fait à la compagnie des Messieurs et Dames de Montréal, encore inexistante, mais à deux personnages associés, Jérôme Leroyer de La Dauversière et Pierre Chevrier, baron de Fancamp. Jean de Lauson, qui détenait alors l'île, consentit d'abord à leur en faire don, le 7 août 1640. Mais la grande compagnie exerça son droit de retrait, parce que Lauson n'avait rien fait sur sa concession. Elle-même fit une concession nouvelle aux deux mêmes personnages, le 17 décembre 1640, mais à des conditions un peu différentes.

31. Il n'y a aucun fondement historique à cette affirmation qu'Armand de Bourbon, prince de Conti, était chef de la compagnie de Notre-Dame de Montréal lors du départ des sulpiciens. La chose serait d'ailleurs parfaitement invraisemblable, vu le genre de vie que menait le prince.

32. On a mis beaucoup de monde dans cette société. Elle fut fondée à Notre-Dame de Paris, le 27 février 1642, avec trente-cinq membres, parmi lesquels il y avait des dames: les Messieurs et Dames de Notre-Dame de Montréal. Au lieu d'augmenter, le nombre a diminué, les dames disparaissant les premières. En 1650, les associés étaient dix; en 1653, le même nombre; en 1656, on en compte onze, en ajoutant M. d'Ailleboust. Vers 1656, voici les noms certains qu'on recueille: Jérôme Leroyer de La Dauversière, Pierre Chevrier, baron de Fancamp, Jean-Jacques Olier, supérieur de Saint-Sulpice, Alexandre Leragois de Bretonvilliers, curé de Saint-Sulpice, Roger du Plessis, duc de Liancour, Antoine Barillon de Morangis, Christophe du Plessis, baron de Montbart, Bertrand Drouart, Louis Séguier de Saint-Firmin, Paul Chomedey de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, Louis-d'Ailleboust de Coulonges, Henri-Louis Habert de Montmort, Nicolas Barreau, prêtre. Ces treize apparaissent dans les pièces authentiques. M. de Queylus n'est pas parmi eux.

33. Comme on a dit en introduction, ce 30 000 l. est le don fait par Thomas Legaufrre pour fonder un évêché. Il fut perdu. Pour M. de Queylus la dot consistait en la moitié de l'île

Et l'on avoit jetté la vue sur la personne de M. l'abbé de Qué-
lus pour le présenter au roi et le supplier de le nommer au pape
pour remplir ce premier siège dans le pays. D'autant plus qu'il
y avoit plusieurs personnes de France établies dans tout le
pays qui n'étoient point confirmées et plusieurs sauvages aussi
qui avoient été baptisés, outre qu'il y avoit quelques François
qui témoignoit se vouloir consacrer à l'état ecclésiastique.
Les Pères jésuites étoient alors les seuls qui faisoient fonction
de grand-vicaire dans tout le pays et les seuls missionnaires
établis, les Récollets qui y avoient les premiers prêché la foi en
ayant été chassés par les Anglois et n'ayant pu y retourner
depuis que le Canada fut rendu au roi, quelques instances
qu'ils eussent faites pour cela. On leur proposa le dessein
qu'on avoit. Mais ils ne témoignèrent pas en être contents, ne
pouvant goûter surtout l'établissement d'un évêque³⁴. Le Père
Le Jeune, qui étoit alors le procureur général de ce pays-là, en
écrivit en ces termes à M. l'abbé de Quélus à Nantes: «Nous
savons que vous vous préparez pour votre embarquement
pour Québec. Nous pourrions l'empêcher, comme nous avons
fait l'établissement d'un évêque, mais etc.³⁵.» Le dessein
rompu pour l'évêché, on ne laissa pas de continuer celui d'éta-
blir un clergé. Et pour cet effet, tous les conseigneurs de l'île
de Montréal, au nombre de quarante³⁶, firent cession et dona-
tion de leurs droits seigneuriaux au séminaire de Saint-
Sulpice³⁷, en sorte que M. Olier, alors curé, nomma Messieurs
l'abbé de Quélus, Souart et Galinier, prêtres³⁸, pour aller com-

de Montréal et en tous les droits seigneuriaux. Il était alors impossible d'estimer ce que cela pouvait rapporter. Pour l'entretien du futur évêque, on comptait d'ailleurs sur les revenus personnels de M. de Queylus.

34. Il s'agit des Jésuites. Ils n'étaient pas opposés à la nomination d'un évêque, puisque, environ quinze jours après la proposition du nom de Queylus, ils avaient eux-mêmes proposé et fait accepter François de Laval.

35. Cette citation, tronquée, voudrait confirmer l'interprétation qui précède.

36. On n'a jamais fait la preuve de ce nombre.

37. Le mémoire parle ici proprement de la donation de l'île de Montréal aux Sulpiciens. Elle n'eut lieu qu'en 1663. M. Faillon s'est cependant appuyé sur ce texte pour dire qu'il en avait été question en 1657 (*Hist. de la Colonie* 2 276). Il accordait en effet beaucoup d'autorité à ce témoignage qui en a peu.

38. Notons que M. d'Allet est oublié, comme il le sera aussi dans le second mémoire.

mencer cette mission. Et quoiqu'il mourût quelques mois après ce projet³⁹, il ne laissa pas que de dire peu de temps avant sa mort que l'on continuât le voyage de la Nouvelle - [726] France et que Dieu le demandoit. Ils partirent le dix-septième mai mil six cent cinquante-sept de la rade de Saint-Nazaire, à douze lieues de Nantes⁴⁰. M. de Quélus avoit ses lettres patentes de grand-vicariat aussi amples qu'on le pouvoit désirer, données par M. de Paris d'à présent, qui étoit alors archevêque de Rouen⁴¹ et duquel tous les missionnaires et religieux prenoient obédience et mission⁴², à cause que l'on partoît ordinairement alors pour Québec de Dieppe ou du Havre de Grâce.

Il faut remarquer que, dans les lettres de grand-vicariat données au Père Recteur de Québec par le dit archevêque, il y avoit positivement que, dès lors qu'il y auroit des ecclésiastiques envoyés et chargés du même pouvoir, le Père Recteur n'en feroit plus aucune fonction⁴³. Ces Messieurs arrivèrent à Québec le 29 juillet 1657. Le Père de Quen, recteur, les visita le premier dans l'isle d'Orléans où ils s'étoient arrêtés, deux lieues au-dessous de Québec⁴⁴, et quelques jours après ils lui rendirent la visite à Québec. Après cette première entrevue, il leur en fit une seconde à une lieue au-dessus de Québec⁴⁵, où le

39. Le 2 avril 1657.

40. C'est le témoignage le plus précis qu'on ait sur ce départ.

41. François de Harlay de Champvallon, qui fut nommé au siège de Paris, le 2 ou le 23 janvier 1671. Il mourut à Paris, le 6 août 1695.

42. Ceci est contestable. Jessé Fléché, partant par Dieppe en 1610, prit ses pouvoirs à Paris, du nonce apostolique. Les récollets, qui possédaient des pouvoirs généraux, eurent d'abord une permission verbale du nonce, puis des pouvoirs de Rome. Les jésuites prenaient leurs pouvoirs de leurs supérieurs, lesquels recouraient au pape en cas de besoin. Mais depuis 1639, la juridiction de Rouen s'exerçait sur les hospitalières de Québec. Cela contribua à faire reconnaître l'autorité de l'archevêque de cette ville comme ordinaire en Nouvelle-France, en 1647.

43. Cela est entièrement faux. Voir le texte de ces lettres dans ROCHEMONTEIX, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au 17e siècle* 2474-476. Comme la conduite de M. de Quélus a toujours été défendue principalement par cet argument, la cause est mal fondée.

44. Confirmé par le *Journal des Jésuites*.

45. Ces visites ne sont connues que par notre document. À une lieue de Québec s'élevait la chàtellenie de Coulonges, où résidait Louis d'Ailleboust, qu'on présume avoir reçu chez lui M. de Quélus.

dit Père de Quen étoit accompagné du Père Joseph Poncet, qu'il avoit établi curé audit Québec. On parla dans ce second entretien des lettres de grand-vicariat. M. de Quélus promit au recteur de lui porter les siennes et réciproquement ce recteur promit de lui communiquer celles qu'il avoit⁴⁶. Cela se passa honnêtement de part et d'autre. La vérité est que, la communication des dites lettres étant faite, le Père Recteur protesta qu'il reconnoissoit M. l'abbé de Quélus pour seul et légitime grand-vicaire et qu'il n'agiroit qu'autant qu'il le voudroit⁴⁷.

Le dessein de ces Messieurs n'étoit pas de s'arrêter à Québec, mais de faire leur séjour à Montréal, et pour cela M. de Quélus fit sa visite à la paroisse du dit Québec⁴⁸. Il fut charmé du bon ordre que le Père Poncet y avoit établi, depuis sept ou huit ans qu'il en faisoit les fonctions de curé, avec tous les témoignages des notables et de tout le peuple du zèle infatigable de ce saint religieux, qui même fut pris à quatre lieues de Québec par les Iroquois⁴⁹, allant visiter par charité les champs et les bleds d'une bonne veuve que j'ai vue et connue⁵⁰. Et comme il y avoit une guerre cruelle entre ces barbares et nous, ils l'emmenèrent lié et garroté à cent cinquante lieues de là avec deux François⁵¹ qui l'avoient accompagné dans cette visite de charité. Il reçut la salve en arrivant au village des sauvages, qui est d'être battu et frappé par cinq ou six cents per-

46. Pourquoi n'auraient-ils pas présenté ces lettres à cette occasion, puisque la conduite à tenir semble avoir été définie alors?

47. Le supérieur jésuite ne pouvait faire cette reconnaissance absolue, ni ses lettres, ni celles de M. de Queylus ne tranchant le débat. Tout au plus pouvait-il s'abstenir d'agir, sans renoncer à son droit, puisque rien ne le lui enlevait.

48. Cela a été entendu par Faillon comme si Queylus n'avait pas même voulu faire une escale à Québec (*Histoire de la Colonie* 2 280-281). Le texte n'oblige pas à faire cette interprétation, qui est invraisemblable.

49. Ce qui eut lieu à Gaudarville, à environ trois lieues de Québec, le 29 août 1653 (*Relation de 1652-1653* 46, JR 40 118).

50. La veuve étoit Madeleine Marault, dont le mari, Nicolas Pinel, mourut à l'hôtel-Dieu, le 27 avril 1651, d'un coup d'arquebuse tiré par les Agniers. La terre de la veuve se trouva englobée dans la seigneurie de Gaudarville, le 8 février 1652. Elle n'étoit pas loin de la rivière de Cap-Rouge. La veuve avoit cinq enfants à nourrir.

51. Il n'y eut qu'un Français pris avec le P. Poncet, Mathurin Franchetot, qui travailloit dans son champ et auquel le jésuite venait de parler. Franchetot fut brûlé par les Agniers, le 8 septembre 1653 (*Relation de 1652-1653* 46-72, JR 40 118-140).

sonnes, dos et ventre tout nud, jusques à trois fois, passant au milieu d'une haie que forment ces barbares. Ensuite, [727] on lui arracha tous les ongles avec les dents⁵². On lui coupa l'index de la main droite et, pendant plusieurs jours qu'on le préparoit à être brûlé vif à petit feu, on lui enleva des lanières de chair et de peau des cuisses. Ces deux François furent brûlés en sa présence⁵³. Il fut attaché à un poteau, pour être traité de même, le feu même déjà allumé, lorsqu'un bon sauvage alla couper ses liens et le délivra. Et par une trêve il fut ramené à Québec et rétabli dans la cure⁵⁴. On a su diverses particularités de sa conduite toute charitable, aussi bien que ce fait, par quatre enfants qu'il élevoit dans la piété⁵⁵. Il y en avoit deux de seize à dix-sept ans, dont on continua les études à sa recommandation, pendant tout le temps que M. de Quélus fut à Québec, qui fut de onze mois.

Une conduite si sainte et approuvée généralement obligea M. l'abbé de Quélus de le continuer curé. [II] lui donna un bref des indulgences accordées par Alexandre VII à son exaltation et il partit de Québec pour monter à Montréal, distant de soixante-six lieues. Le P. Poncet continua ses fonctions dans la cure, publia le dimanche suivant le bref des dites indulgences⁵⁶. Le P. Recteur lui demanda ce même jour qui lui avoit donné cette permission et pouvoir⁵⁷. Ce bon Père, extrê-

52. Le P. Poncet n'a pas parlé d'ongles arrachés, ni de lanières de peau enlevées, mais seulement de l'index coupé, non de la main droite, mais de la main gauche.

53. Mathurin Franchetot, seul, fut brûlé dans une autre bourgade.

54. Ce récit des tortures, fait sûrement de mémoire, est remarquablement précis et fidèle. Il démontre, croyons-nous, la profonde impression laissée dans l'esprit du jeune Cavalier par les souffrances de Poncet, souvent méditées. M. d'Allet n'aurait pas eu les mêmes sentiments et aurait sans doute été plus bref.

55. Il s'agit ici de pensionnaires au collège des Jésuites, plus exactement de ceux dont la pension était payée par la fabrique de Québec. L'un des deux qui sont mis à part est probablement Germain Morin, né le 15 janvier 1642.

56. Alexandre VII (Fabio Chigi) fut élu pape le 7 avril 1655. Ce bref d'indulgences est ce que le P. Dequen appelle un Jubilé, le 12 août 1657, un dimanche (JJ 218).

57. Ce fut une première faute du P. Poncet, curé jésuite de Québec, de négliger l'autorité vicariale de son supérieur religieux, que nulle décision de l'archevêque de Rouen n'avait révoquée et qui se trouvait alors contestée par M. de Queylus. Ce manque de jugement mettait le supérieur dans une situation embarrassante, puisqu'un de ses inférieurs appuyait publiquement le vicaire général sulpicien. Le dialogue qui suit est évidemment une composition littéraire.

mement surpris, ayant été toujours présent à toutes les visites et surtout à cette conférence où le P. Recteur avoua qu'aux termes de ses lettres de grand-vicaire il étoit destitué, il lui répondit avec une grande modestie que c'étoit M. de Quélus qui lui avoit ordonné de publier ce bref, que lui-même l'avoit reconnu pour seul grand-vicaire. — «Pourquoi ne m'en avez-vous rien dit?, lui répondit le Père de Quen. Je vous défends de rien faire sans mon ordre et il n'y a que moi ici de grand-vicaire». — «Puis-je en conscience agir de cette manière, lui répondit le P. Poncet?» — «Si vous voulez raisonner, je vous ôterai les clefs de la paroisse, lui dit le Recteur». — «Si vous en étiez le légitime maître et supérieur, je serois tout prêt à vous les remettre, dit le P. Poncet. Mais comme vous avez reconnu, et moi aussi, pour seul grand-vicaire M. de Quélus, il me semble que ce n'est qu'à lui à qui je les dois donner». — «Je vous commande de me les donner, dit le Père de Quen». — «Je suis votre religieux et je suis curé, dit le P. Poncet. Si c'est en vertu de sainte obédience comme religieux que vous m'ordonnez de vous les rendre, les voilà. Mais vous chargez ma conscience». Les clefs furent ôtées et données par le P. de Quen au Père Pijart, que M. de Quélus avoit trouvé à Montréal, faisant les fonctions de curé, et qui quitta lorsqu'il y arriva⁵⁸.

Cependant, on mit le P. Poncet dans une chambre, comme dans une [728] prison, et personne du collège ne le voyoit. Nous avions trêve en cette année-là avec les Iroquois. Un canot de quatre Iroquois parut à Québec, y descendit; et toute la Société fut d'avis d'envoyer le P. Poncet au village des Iroquois⁵⁹. Il s'embarqua avec joie pour obéir, quoiqu'il risquât sa vie avec eux. Il arrive à Montréal, rend compte de tout à M. de Quélus, qui lui dit: «Père, je suis grand-vicaire et reconnu pour tel. Pour moi, en cette qualité, je vous commande par sainte obédience de venir avec moi à Québec et de me remettre les clefs de la paroisse que je vous avois confiées. Vous n'êtes pas moins obligé de m'obéir pour ce fait comme

58. L'incident eut lieu le 12 août. Le P. Claude Pijart arriva à Québec le 3 septembre.

59. Le P. Poncet partit pour Gannentaha le 28 août 1657 (JJ 218).

de faire ce que vos autres supérieurs peuvent vous commander». — «Je suis tout prêt, dit le bon Père, d'exécuter ce que vous m'ordonnez, car ma conscience me presse, quoique je prévoie ce qui me pourra arriver de la part de notre Père Recteur»⁶⁰. Dès le lendemain, M. de Quélus, ce Père et un ecclésiastique s'embarquèrent pour descendre à Québec⁶¹. M. de Quélus se présenta à la paroisse. Il s'adressa au P. Pijart dans la sacristie, qui lui répondit fort vertement: «Oui, Monsieur. Voilà les clefs. Mais nous avons des canifs et des plumes que nous allons tailler»⁶².

M. de Quélus s'attacha pendant onze mois à faire toutes les fonctions de curé à Québec⁶³ avec une fatigue sans exemple. On écrivit en Cour tout ce que l'on voulut. Dix ou douze Pères⁶⁴ ne manquoient aucun prône tous les dimanches. Le P. Poncet fut relégué dans un coin de la maison, abandonné de tous et regardé comme un excommunié⁶⁵. Tous les paroissiens le vouloient aller voir; jamais personne n'eut la consolation de lui parler. Au bout de cinq semaines, un navire faisant voile pour la France, les jésuites l'embarquèrent avec un Frère. Vous eussiez cru voir un autre saint Paul accompagné de tout un peuple pleurant et l'embrassant. M. de Quélus l'alla aussi embrasser. Et lorsqu'il fut arrivé à Paris, ses plus proches, quoique d'un rang très distingué, ne purent le voir pendant plus de trois ou quatre mois qu'il fut à Saint-Louis. On l'envoya à Quimper-Corintin, où il apprit le bas-breton et faisoit

60. Encore un dialogue littéraire.

61. Ils arrivèrent à Québec le 12 septembre 1657, M. de Queylus, le P. Poncet et M. d'Allet, à huit heures du soir (JJ 220).

62. Pour qui ne comprendrait pas: nous allons tailler nos plumes d'oie et faire une campagne d'écrits contre M. de Queylus. On sait que c'est un procédé familier à La Salle.

63. Du 12 septembre 1657 au 8 août 1658, date où le P. Dequen fit signifier à l'abbé la décision de l'archevêque de Rouen limitant ce dernier à Montréal (JJ 238). M. de Queylus partit le 21 août.

64. Il y avait à Québec cinq Pères et autant de Frères. Ayant leur propre chapelle au collège, ils avaient, espérons-le, assez de sens du ridicule pour ne pas assister en communauté aux sermons de l'abbé.

65. Poncet partit pour la France six jours après être revenu de Montréal, c'est-à-dire le 18 septembre 1657. Le F. Ambroise Cauvet partait avec lui. Cavalier, ayant vu les deux à Rouen, pouvait aussi bien que D'Allet se rappeler ce détail.

des merveilles. De là on l'envoya à Nevers régenter la philosophie, et de là aux isles d'Amérique, où il est mort⁶⁶. Un des ecclésiastiques qui l'avoit connu en Canada le rencontra à La Rochelle sur le bord de la mer, lorsqu'il montoit dans une chaloupe pour s'embarquer. Il l'embrassa avec une joie sans pareille et il lui dit qu'il alloit là aussi content comme si c'étoit pour Québec et qu'il lui recommandoit ses enfants et ses amis.

Par un accommodement ordonné par M. de Harlay, pour lors ar- [728] chevêque de Rouen, comme j'ai dit, le P. de Quen fut continué grand-vicaire à Québec et M. de Quélus pour Montréal. Mais ensuite des plumes bien taillées, on écrivit contre l'abbé de Quélus qu'il avoit enyvré des gens à la côte de Beaupré; et ce prétendu crime étoit trente sols qu'il avoit donné à un maçon, lorsqu'il fut à la côte dite de Beaupré marquer la place pour bâtir la chapelle dédiée à sainte Anne⁶⁷. Enfin, les jésuites ne furent point satisfaits qu'ils n'eussent obtenu une lettre de cachet pour faire revenir en France M. de Quélus⁶⁸. Et voici comme cela se passa.

66. Tout ce détail de la vie de Poncet, où il ne manque que le séjour à Rome de 1665 à 1671, eût été difficile à relever pour D'Allet. Mais il prouve le grand intérêt de Cavalier pour le héros de son adolescence et de sa jeunesse religieuse. Le P. Poncet, en effet, se trouve à Quimper en 1659. Il passe au collège de Nevers en 1660 et y demeure jusqu'en 1665, année où il obtint d'aller à Rome, espérant toujours d'être renvoyé en mission. Cavalier, alors en instances de libération de ses vœux, a bien pu le perdre de vue à partir de ce temps. Mais il entendit ensuite parler de lui, soit à Montréal, soit à Paris. L'ecclésiastique rencontré à La Rochelle en 1671 par Poncet, au moment où il s'embarquait pour les Antilles, n'est probablement pas autre que M. de Queylus lui-même, qui retourna en France cette année-là et auquel le jésuite recommanda «ses enfants et ses amis», de Québec naturellement. Mais M. de Queylus ne revint pas en Nouvelle-France. Il tomba malade, languit longtemps et mourut à Paris, le 20 mai 1677. Le P. Poncet mourut à la Martinique, le 11 (al. 18) juin 1675.

67. Nous ne connaissons pas d'écrit des jésuites où ce reproche soit fait à M. de Queylus. C'est le 8 mars 1658 qu'Étienne Delessart donna à la fabrique de Québec une terre de deux arpents de front pour l'église de Sainte-Anne. Le site de l'église fut béni le 13 mars par M. Guillaume Vignal, délégué de l'abbé, et le gouverneur, Louis d'Ailleboust, posa la première pierre. Louis Guimont, posant quelques pierres à cette occasion, fut guéri d'un douloureux mal de dos. S'il y eut un voyage de Queylus à Sainte-Anne, nous n'en retrouvons pas la trace.

68. Les jésuites n'eurent pas à solliciter une lettre de cachet. M. de Queylus l'attira sur lui. Depuis 1660, Louis XIV lui avait interdit de retourner en Nouvelle-France. Or en 1661, l'abbé s'embarqua en cachette sur un navire de pêche pour Percé. De là, sur une chaloupe de René Maheu, il se rendit à Québec, où il arriva le 3 août avant tous les vaisseaux réguliers. Il tenta de se faire reconnaître comme vicaire général de Rouen par Mgr de Laval. Celui-ci lui

Le gouverneur de Québec vint à Montréal avec un nombre considérable de troupes, comme pour quelque expédition. Mais il ne faisoit qu'exécuter en cela les ordres de la Cour, où on avoit représenté M. de Quélyus comme un homme capable de remuer dans la Nouvelle-France. Le gouverneur n'en croyoit rien, mais il fallut exécuter l'ordre, parce qu'il étoit observé. Étant donc venu à Montréal avec ses troupes, il signifia la lettre de cachet et il ramena à Québec M. de Quélyus et deux autres ecclésiastiques⁶⁹, pour les faire repasser en France. Si les peuples n'eussent été convaincus de la piété de ces Messieurs, il ne tenait pas à leurs ennemis qu'ils ne passassent dans le public pour des criminels d'État.

II

LE P. LOUIS NICOLAS

La première mission faite par des ecclésiastiques du clergé dans le Canada a été commencée par des ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice⁷⁰. Le supérieur de cette mission

interdit de se rendre à Montréal. En dépit des menaces de censures, Queylus y alla. Le roi, ayant appris son départ, donna au nouveau gouverneur, Pierre Dubois d'Avaugour, une lettre de cachet lui ordonnant de rapatrier l'abbé. Désirant visiter Trois-Rivières et Montréal, d'Avaugour laissa d'Argenson en charge et remonta le fleuve avec sa garde militaire. Il revint le 19 septembre, d'Argenson s'embarquant le même jour. L'abbé n'avait pas suivi le gouverneur, puisqu'il s'embarqua seulement le 22 octobre, pour obéir au roi. Les intrigues de M. de Queylus, en France et à Rome, ayant mis les plus hautes autorités en contradiction avec elles-mêmes, et surtout sa désobéissance à Louis XIV sont la raison de sa disgrâce. M. Faillon gaspille beaucoup d'encre pour pallier ces faits (*Histoire de la Colonie* 2 472-496). L'abbé fit aussi beaucoup de tort à ses confrères, leur ayant valu l'interdiction d'envoyer des sujets à Montréal et appelant sur eux la méfiance des autorités. Les choses se rétablirent à partir de 1665.

69. M. Faillon a transposé cet incident, qui est ici sans date, de 1661 à 1659, en changeant du coup les acteurs. En 1659, M. de Queylus partit seul pour la France. En 1661, il fut accompagné seulement de M. d'Allet, qui était toujours son secrétaire.

70. Il est vrai que les sulpiciens venaient avec un vif désir d'évangéliser les indigènes. L'auteur oublie toutefois que des prêtres séculiers les avaient précédés. Jessé Fléché, à Port-Royal en 1610-1611, avait fait les premiers baptêmes. Les sept prêtres séculiers venus depuis 1634 furent au service des religieuses, et ils partagèrent avec les jésuites le ministère des Français. Les Messieurs de Saint-Sulpice, selon le désir de M. Olier, aspiraient à convertir les indigènes. Mais les problèmes créés par M. de Queylus retardèrent leurs débuts apostoliques de dix années.

fut messire Gabriel de Quélus, qui avoit avec lui deux prêtres, M. Souart et M. Galinier⁷¹.

Ces ecclésiastiques ne trouvèrent pas dans les jésuites qui étoient établis à Québec tous les secours que ces Pères auroient pu leur fournir pour la conversion des infidèles⁷². Comme ils étoient depuis longtemps dans le pays, ils avoient eu soin d'apprendre exactement les langues des sauvages; il les avoient réduites en méthode et ils en avoient fait des dictionnaires⁷³.

71. Dans ce mémoire comme dans le premier, le nom de M. d'Allet est oublié.

72. Insinuation malicieuse, qui sera démentie par les faits quelques lignes plus bas. Les jésuites ont aidé les sulpiciens, quand M. de Queylus a laissé à ceux-ci le moyen d'être assez nombreux. Mais tout n'a pas été dit. Les grammaires et les dictionnaires, constitués par les jésuites au fil de l'expérience, étaient des manuscrits à exemplaire unique. Ils étaient en révision continuelle et constamment à l'usage des nouveaux arrivants. Aussi longtemps que MM. Souart et Galinier furent seuls à Montréal, MM. Vignal et Lemaistre trouvant la mort en 1661, ils ne purent penser aux missions. On dit M. Gilles Pérot arrivé en 1665; il fut nommé curé en 1666. Les sulpiciens s'augmentèrent en 1666 de M. Dollier de Casson, qui fut occupé à l'aumônerie des troupes, de M. Jean Cavelier, procureur, de M. Jean Frémont, qui fut envoyé à Trois-Rivières, et de M. Michel Barthélemi. C'est à propos de ce dernier que l'on pensa à l'apprentissage des langues indiennes. C'est donc en 1667 qu'on dut emprunter les manuscrits algonquins des jésuites. M. Barthélemi en profita beaucoup, au dire de M. Dollier. Le zèle des missions, chez les sulpiciens, est illustré par l'envoi en 1668 de deux nouveaux ordonnés pour fonder la mission de Kenté: Claude Trouvé et François de Salignac-Fénelon.

73. Les langues indiennes, totalement différentes des européennes, ne s'apprenaient pas par principes, si utiles que fussent ceux-ci aux commençants. L'expérience était nécessaire. Les Français étaient en contact avec deux grandes familles linguistiques sans parenté entre elles: l'algonquienne et la huronne-iroquoise. L'algonquienne était formée de plusieurs groupes linguistiques qui peuvent être appelés langues, dont les principaux étaient le souriquois, langue des tribus du golfe et des provinces maritimes, le cri-montagnais, étendu au nord du lac Nipigon jusqu'au Labrador, l'algonquin, depuis Trois-Rivières allant vers l'ouest jusqu'au lac Supérieur, l'abénaquis en Nouvelle-Angleterre, à quoi l'on peut ajouter l'illinois au sud et à l'ouest du lac Michigan. D'une langue à l'autre, le passage était difficile et requérait un apprentissage, surtout pour les Européens. Ayant passé un hiver entier avec les Montagnais et déjà capable de catéchiser couramment, le P. Le Jeune avoue ne pas comprendre les Algonquins de Trois-Rivières. Les prières composées en montagnais à Sillery sont inutiles aux Souriquois du golfe. À l'intérieur d'une même langue, chaque bande, de 200 à 1 000 personnes pour les chasseurs, développait un dialecte dont la différence croissait proportionnellement avec la distance des habitats. C'était ce qui rendait la tâche difficile aux missionnaires. D'autre part, le stock algonquien commun permettait aux Indiens de se familiariser plus ou moins rapidement, non seulement avec un dialecte voisin, mais avec une autre langue de même famille. Pour les missionnaires, quand ils étaient parvenus à maîtriser trois ou quatre langues algonquiennes, ils se trouvaient assez capables d'en comprendre une autre qui leur était encore inconnue. Mais cela requérait des années d'expérience et de pratique. C'est pourquoi les livres composés à partir de l'algonquin de Trois-Rivières et de Sillery ne pouvaient donner en un an une familiarité avec les langues algonquiennes éloignées.

Mais tout cela n'étoit que pour eux et ils ne communiquoient aucunes de leurs lumières à personne, non pas même à ces ecclésiastiques qui avoient une grande ardeur d'apprendre ces langues. Ils trouvèrent néanmoins moyen d'avoir des copies de ces livres gardés par les jésuites avec tant de précaution. Madame d'Ailbout, dont le mari avoit été gouverneur du pays⁷⁴, communiqua aux ecclésiastiques [729] les livres que les jésuites n'avoient pas pu lui refuser à cause de son caractère de gouvernante.

Quelques-uns d'eux apprirent ces langues par principes, et surtout l'algonquine, ce qui leur donna lieu d'avoir plus de commerce avec les sauvages et de découvrir les mystères des jésuites. M. Barthélemi, qui avoit été chantre à Saint-Sulpice et qui ensuite avoit été envoyé à la mission du Canada en 1664⁷⁵, étant à Montréal, il y arriva un convoi de plus de deux cents canots chargés de castors que les Outaouas apportoient à Québec⁷⁶. Sur ces canots étoit le P. Nicolas, jésuite, qui avoit été envoyé à la mission de ces peuples et qui revenoit faire un tour à Québec. Il y avoit aussi dans ce convoi le chef de la

74. Madame d'Ailleboust vivait alors à Québec.

75. Le nom de M. Michel Barthélemi n'apparaît dans le registre de Montréal qu'en 1674. C'est que, chez les sulpiciens, le curé à peu près seul y est inscrit. Encore omet-il souvent de se nommer ou de signer. Barthélemi est cependant mentionné au recensement de 1667, probablement arrivé en 1666. C'est à cause de lui, semble-t-il, qu'on demanda aux jésuites des livres algonquins. À l'automne de 1668, il part avec M. François Dollier de Casson pour aller hiverner avec les Algonquins. Les deux mêmes furent désignés, en 1669, pour un voyage d'exploration missionnaire vers l'ouest, à la recherche de tribus nouvelles à évangéliser. À la dernière minute, M. Bréhan de Galinée fut substitué à Barthélemi, parce qu'il connaissait la cartographie. On se méfiait de La Salle, imposé par le gouverneur Courcelles, et l'on craignait qu'il n'abandonnât ses compagnons. (MARGRY, *Découvertes et Établissements* I 115).

76. À cause du contexte, il faut que ces événements se passent en 1669. Les Outaouais vinrent en très grand nombre sur le Saint-Laurent, cette année-là. Il semble qu'on puisse en compter trois flottilles au moins. Une première serait parvenue à Québec dans la seconde moitié de mai. Le P. Louis Nicolas, revenant de l'ouest pour la dernière fois, serait descendu avec elle. La deuxième serait arrivée à la fin de juin ou au début de juillet. Le P. Claude Allouez l'accompagnait, n'étant venu que pour conduire des prisonniers tsonnontouans au gouverneur, pour servir aux échanges de paix. La troisième serait arrivée vers le milieu de juillet. C'est peut-être avec elle que le P. Claude Dablon monta comme supérieur des missions de l'ouest. À l'arrivée de la première à Québec, Cavelier de La Salle se trouvait à Québec, pour exposer son projet d'exploration de l'Ohio, qu'il va entreprendre le 6 juillet en compagnie de Dollier de Casson et de Bréhan de Galinée.

nation des Outaouas, qu'on nomme en langue du pays Kinonché, c'est-à-dire Grand-Brochet⁷⁷.

Ce Kinonché, qui étoit outré des manières du P. Nicolas qui les tyrannisoit, voyant beaucoup d'ouverture et d'honnêteté dans M. Barthélemi, il lui ouvrit son cœur dans la langue de son pays, qui est peu différente de la langue algonquine⁷⁸. Il lui dit que le P. Nicolas étoit un homme fier et tyrannisant, qu'il avoit porté ses excès jusqu'à donner des coups de bâtons à lui, chef de sa nation, qu'il ne parloit qu'avec éloges de lui-même et de ses compagnons. Qu'il lui avoit dit entre autres choses en chemin: «Tien, pour te montrer combien ceux qui sont vêtus comme moi sommes beaucoup plus excellents que ceux qui ont aussi d'autres habits noirs longs, mais d'une autre manière que les nôtres, c'est que, dès que nous serons arrivés à Montréal, ces hommes de robes noires viendront me saluer avec beaucoup de respect. Ils me feront de profondes révérences; ils me prieront de faire parmi eux l'action la plus sainte de la religion de Jésus-Christ. Tu me verras vêtu d'habits magnifiques d'or et d'argent. Tu verras ces autres robes noires qui seront mes ministres et qui me serviront aussi avec de beaux ornements. Il y en aura d'autres qui viendront me

77. *Kinouché* n'était probablement pas le nom du chef, mais celui de sa bande algonquine, que les *Relations* écrivent *Keinouché*. Ce mot signifie Brochet. La *Relation de 1669-1670* parle d'un *Keinouché* descendu à Québec en 1669, qui perdit toutes ses marchandises en remontant. (JR 54 170-172). Pour traduire Grand-Brochet, il eût fallu ajouter le préfixe, *Missikinouche*, comme *Missisipi*, Grande-Rivière. Les *Kinouché* ont laissé leur nom à la ville de Kenosha, au Wisconsin, sur le lac Michigan. Notre témoin ne manifeste donc pas ici une véritable connaissance de l'algonquin. Outaouais n'était le nom que d'une bande algonquine, qui fut étendu, en langage habituel, aux bandes voisines.

78. M. Barthélemi était encore un néophyte en algonquin. Mais il semble avoir étudié soigneusement les manuscrits des jésuites, en 1667 et 1668. Ce qui était peut-être mieux encore, il venait de passer un hiver à la chasse avec des Algonquins. C'est d'ailleurs pourquoi il était désigné par M. de Queylus pour l'expédition de l'ouest avec Dollier de Casson. L'autorisation de Mgr de Laval, donnée le 15 mai 1669, était au nom de ces deux sulpiciens. Mais à la dernière minute, au début de juillet, M. Bréhan de Galinée fut substitué à Barthélemi, à cause des connaissances du premier en mathématiques et au cas où il prendrait fantaisie à La Salle d'abandonner les deux ecclésiastiques en cours de route, comme il est arrivé. Un autre avantage de garder M. Barthélemi à Montréal était sa connaissance de l'algonquin, car on attendait une autre flottille d'Outaouais dans le cours du mois. Le rôle qu'on lui prête ici est donc vraisemblable, comme le sont aussi les reproches faits au P. Nicolas, réserve faite de l'importance exagérée que le mémoire accorde au chef *kinouché* et des différences dialectales entre l'algonquin du fleuve et celui du lac Supérieur.

faire de grandes révérences avec des chapes». Voilà ce que dit le sauvage à M. Barthélemi.

M. Barthélemi fit son rapport à la communauté de ce que le Grand-Brochet lui avoit dit. On résolut de ne point accorder au P. Nicolas de célébrer solennellement, afin de lui ôter un aussi mauvais moyen que celui-là de se faire valoir parmi ces peuples, mais principalement parce qu'on trouva horrible que le Père Nicolas se servît de tels moyens sous prétexte de religion. Quelques jours après le débarquement à Montréal, le P. Nicolas dit au supérieur de la communauté des prêtres qu'il étoit à propos, afin d'imprimer plus de respect dans l'esprit des barbares pour notre religion, qu'on célébrât devant eux le saint sacrifice avec solennité et qu'afin que lui, qui étoit leur missionnaire, eût plus [731] de poids, d'autorité et de créance dans leur esprit, il devoit faire l'office. Le supérieur⁷⁹ lui répondit qu'il en falloit parler à la communauté, et la communauté opina qu'il falloit refuser cet honneur au P. Nicolas. Le Père Nicolas eut donc cette petite mortification. Le Grand-Brochet demanda à M. Barthélemi d'où vient que le P. Nicolas n'avoit pas dit la messe solennelle, et s'il n'avoit pas demandé à la dire. M. Barthélemi ayant répondu qu'il avoit demandé à la dire, mais qu'il avoit été refusé: «Hé bien, dit le Grand-Brochet, ne t'ai-je pas dit vrai et vois-tu combien cet homme aime à dominer?»

Le convoi partit et vint à Québec. C'étoit en ce temps-là M. de Courcelles⁸⁰, gentilhomme normand, qui étoit gouverneur du pays. Il devoit donner audience au Grand-Brochet, mais il se défioit de l'interprète. C'étoit un jésuite, nommé le P. Dreuillette, Toulousain, interprète en langue algonquine et

79. Le supérieur étoit alors M. de Queylus. La communauté étoit formée de MM. Gilles Pérot, curé, Gabriel Souart, Dominique Galinier, François Dollier de Casson (peut-être alors à Québec), Michel Barthélemi, Antoine d'Allet, Guillaume Bailly, Jean Frémont, Etienne Guyotte, François de Salignac-Fénelon, Claude Trouvé (ces deux derniers alors à Kenté), François-Saturnin Lascaris d'Urfé, Joseph Mariet, Louis-Armand de Cicé et René Bréhant de Galinée, diacre. On ne sait si M. Jean Cavelier étoit encore là, mais en 1675, il étoit à Rouen, d'où il reviendra à Montréal, les années suivantes.

80. Daniel de Rémy de Courcelles, arrivé en 1665 et reparti en 1672.

ses dépendances⁸¹. M. de Courcelles fit venir chez lui deux personnes qui entendoient la langue et leur dit à chacune séparément: «Tantôt, je donnerai audience au Grand-Brochet et vous me direz sincèrement et en conscience le contenu de sa harangue, et si l'interprète aura parlé conformément à ce qu'aura dit le Grand-Brochet»⁸². De ces deux hommes à qui M. le Gouverneur parla, il y en avoit un qui étoit jeune et qui ne paroissoit pas savoir la langue, parce que les jésuites ne s'imaginoient pas qu'il eût eu copie de leurs livres; et ils savoient encore qu'il n'avoit point été chez les sauvages. Celui-là n'étoit point à appréhender. Aussi assista-t-il publiquement à l'audience⁸³. L'autre se nommoit Courville, habitant de Québec, et il savoit la langue, parce qu'il y avoit longtemps qu'il étoit dans le pays et qu'il avoit appris la langue par le moyen d'un sauvage⁸⁴. Comme Courville n'étoit pas d'un

81. Le P. Gabriel Druillettes, alors âgé de 59 ans, arrivé en 1643, pionnier des hivernements avec les Indiens nomades. Il avait d'abord appris le montagnais et l'algonquin, puis aussi l'abénaquis. À ces titres, il était le meilleur interprète possible pour rendre en français le dialecte algonquin du chef kinouché. Il arrivait d'un hiver passé avec les Montagnais du bas du fleuve. Et l'année suivante, à 60 ans, il monta prendre charge de la mission du Saut-Sainte-Marie. Il fut l'un des plus grands parmi nos missionnaires et il était tenu pour un thaumaturge.

82. Cette méfiance n'était pas contraire à la nature de Courcelles, bien qu'elle le fût à la dignité d'un gouverneur. Courcelles et Talon avaient été endoctrinés par Jean-Baptiste Colbert, qui les avait mis en garde contre l'autorité ecclésiastique. La paranoïa de l'auteur reporte ces préventions sur les jésuites.

83. Qui peut être ce jeune homme, connu des jésuites, dont ceux-ci ignorent encore les connaissances linguistiques, dont ils ne savent pas qu'il a eu communication de leurs grammaires et qui n'a pas encore été chez les sauvages? Dans notre esprit, il ne fait pas de doute que c'est le René de La Salle apparu à Montréal le 7 novembre 1667, qui a un frère sulpicien et obtient un fief de Saint-Sulpice, la même année ou au début de la suivante, qui a eu l'occasion de feuilleter les livres jésuites détenus par les sulpiciens et qui se trouve chez le gouverneur Courcelles à Québec, au printemps de 1669. Il va partir en exploration vers l'ouest avec deux sulpiciens le 6 juillet 1669. Il a déjà sujet d'être obsédé par les jésuites, car à son fief officiellement appelé Saint-Sulpice, les colons ont appliqué le nom de Lachine, en moquerie des efforts de l'ancien jésuite pour être envoyé en Chine. Avant tout projet d'exploration de La Salle, le nom a pris racine. Le 11 janvier 1669, un notaire l'emploie au lieu de nom officiel. Et Dollier de Casson en assigne l'introduction à l'hiver de 1667-1668. Il faut noter dès ce moment l'incapacité de La Salle d'attirer la sympathie. Les sulpiciens qui ont été les premiers à le connaître au pays ont aussi été les premiers à écrire des choses très dures sur lui.

84. Charles Cadieu, dit Courville, né en 1628/1629, était habitant de Beauport. Il avait été élevé par les jésuites depuis l'âge de 12 ans à Sillery, parmi les Montagnais chrétiens. Il avait appris la langue, ce qui lui permit plus tard de commercer avec ces indigènes. Mais le montagnais n'est pas l'algonquin. Absent du pays de 1650 à 1655, il était revenu marié à Madeleine Macart. Il éleva sa famille à Beauport, éprouvant des revers dans le commerce des fourrures. Sa femme demanda la séparation des biens.

caractère à assister à l'audience sans causer quelque inquiétude aux jésuites, parce qu'il étoit public qu'il savoit la langue, M. le Gouverneur le fit rester dans un cabinet d'où il pouvoit entendre distinctement tout ce qui se disoit dans l'audience. Le Kinonché parut avec toutes les marques de sa dignité. Il étoit orné de plusieurs pièces de porcelaines, comme de coliers et brasselets, avec lesquelles il avoit bonne mine. Il portoit en main le présent de la nation des Outaouas, qui étoit un grand cercle de porcelaine qu'il offroit au gouverneur comme une marque d'un grand capitaine et d'un grand prince. Ensuite, il lui parla avec une éloquence mâle, pleine de figures qui donnoient de grandes idées. Après un certain point de son discours, pour donner lieu à l'interprète d'en faire le récit, il se reposoit et pipoit pendant que l'interprète parloit. Et quand l'interprète avoit cessé, il reprenoit son discours, et toujours avec la même majesté et la même force. Le Père [732] Druillette, qui ne (se) s'imaginait pas qu'il y eût personne des assistants qui entendît le langage du Grand-Brochet, au lieu de rendre fidèlement sa harangue en françois, il disoit formellement le contraire. Au lieu des plaintes grièves que ce barbare faisoit des traitements cruels que le Père Nicolas avoit exercés et sur lui et sur la nation des Outaouas, l'interprète fit l'éloge de ce Père. Il dit qu'il étoit souhaité ardemment dans le pays. En un mot, il dit tout ce qui pouvoit être avantageux au P. Nicolas et à la Société⁸⁵.

85. La connaissance de l'incident repose sur cet unique témoignage. Quelle en est l'autorité? Le témoin, et bien probablement l'auteur, est Cavelier de La Salle. Les jésuites lui sont une obsession et il portera sur eux une multitude d'autres témoignages inacceptables. Il s'est, la même année, vanté à Dollier de Casson et à Bréhant de Galinée de savoir l'iroquois, pour avoir logé chez lui quelques Tsonnontouans. Or à l'expérience. Bréhant assurera que La Salle ne comprenait pas un mot de cette langue. Savait-il l'algonquin pour avoir tenu en main les livres servant à Barthélemy, sans avoir frayé avec les Algonquins? Au surplus, pouvait-il saisir le sens du dialecte du Kinouché, différent de l'algonquin parlé sur le fleuve? Comment pouvait-il percevoir les infidélités de Druillettes? Son témoignage n'a aucune force sur ce point précis. Et le rôle qu'il fait jouer à Cadieu, de même veine, n'a pas plus de poids. La cohérence, la vraisemblance et la qualité du texte ne doivent pas faire illusion. Les paranoïaques, qui sont très souvent des gens fort intelligents, sont aussi très habiles à donner à leurs rêveries les apparences du vrai. Peu aimé, La Salle a réussi à persuader beaucoup de monde, y compris Colbert et Seignelay. Il a même trompé ce dernier jusqu'à fausser gravement et volontairement le cours du Mississipi.

L'audience étant finie et tout le monde retiré, M. le Gouverneur demanda d'abord à l'une de ces personnes qui savoient la langue ce qu'il pensoit du P. Dreuillette et s'il avoit fait son devoir. Il lui avoua sincèrement que le Père n'avoit point du tout parlé conformément à ce que disoit le sauvage. Qu'il s'étoit étendu sur les louanges du P. Nicolas, au lieu que le barbare marquoit qu'il étoit insupportable à toute la nation; qu'il l'avoit outragé d'une manière très indigne, en lui donnant à lui chef de son peuple des coups de bâtons, ce qui étoit la marque de la plus basse servitude. Que cependant, comme c'étoit une affaire de conséquence, qu'il prit l'avis de Courville, sans lui dire quel étoit son sentiment sur l'interprétation du Père. Courville voulut s'excuser de parler sur ce qu'il avoit à se ménager. Il représenta à M. le Gouverneur qu'il avoit femme et enfants et quelque établissement; que tout cela lui faisoit appréhender de parler. M. le Gouverneur lui ayant promis qu'il garderait le secret et que de plus il n'avoit point été vu, il déclara que le Père Dreuillette avoit dit tout le contraire du Grand-Brochet et qu'on ne pouvoit pas voir au monde une interprétation plus contraire et plus opposée à son original. Le gouverneur, convaincu sur le témoignage de deux témoins, gens de bien et non suspects, de la perfidie du Père Dreuillette, outre qu'il avoit déjà eu quelqu'autre soupçon contre ce dit Père, il alla voir le P. Mercier, alors recteur de leur collège⁸⁶, un jeudi au soir après le salut. Il lui conta les plaintes qu'on faisoit du Père Nicolas, l'infidélité du Père Dreuillette; et il fut conclu que le P. Nicolas repasseroit au plutôt en France avec le premier bâtiment qui mettroit à la voile⁸⁷.

On doit regarder toutes les Relations que les jésuites ont faites du Canada comme remplies de faussetés⁸⁸. Dès qu'elles

86. Le P. François Lemercier, supérieur général une deuxième fois, de 1665 à 1671.

87. Voici une syncope d'événements qui est caractéristique de ce genre d'esprit, pour laisser une impression fausse. Le P. Louis Nicolas exerça du ministère chez les Montagnais, les Algonquins et les Iroquois après 1669, et cela jusqu'en 1674, s'embarquant pour la France en novembre de cette dernière année.

88. C'est à quoi l'auteur voulait en arriver. Frontenac, La Salle et beaucoup d'autres répétaient l'assertion.

étoient imprimées en France, on avoit soin de les envoyer aux ecclésiastiques qui étoient à Montréal et ils gémissent de voir que les choses étoient rapportées tout autrement qu'elles n'étoient dans la vérité. M. de Courcelles en ayant donné avis à la Cour, on donna ordre aux Pères jésuites de ne plus faire de Relations⁸⁹.

III

DOMINATION DES JÉSUITES

Les Jésuites dominant dans ce pays-là⁹⁰ avec tant d'empire sur tout le monde qu'ils vont dans les maisons et se font rendre compte de tout ce qui s'y passe. Ils rapportent chez eux dans le conseil⁹¹ tout ce qu'ils ont appris et sur cela ils règlent leur politique. Ils abusent même des choses saintes et on n'en peut guère rapporter la cause qu'à la grande avidité de tout savoir ou à un zèle bien dérégulé et bien aveugle.

Le P. Ragueneau, jésuite, qui a été seize ans en Canada, depuis l'an 1645 jusqu'en 1661⁹², descendoit tous les jours

89. Il est vrai que la dernière Relation, celle de 1671-1672, fut imprimée en 1673, après le retour de Courcelles en France. Mais ce n'est pas un ordre du roi qui interrompt la série. L'arrêt fut une suite des controverses sur les rites chinois. Le 6 avril 1673, par le bref *Credite nobis coelitus*, Clément X interdit la publication d'aucun écrit sur les missions sans une permission expresse et particulière de la Congrégation de la Propagande. Les jésuites furent pris entre deux feux: désobéir au pape, en publiant sans permission, ou désobéir au roi, qui interdisait tout exercice direct de juridiction romaine dans le royaume. Que pouvaient-ils faire? Le P. Dablon, supérieur, écrivit cependant de *Relations* annuelles jusqu'en 1679, espérant les voir publier.

90. Ce mot, «pays-là», est vraiment le seul lien unissant ce qui suit à ce qui précède. Car on aborde un nouveau sujet et une nouvelle pièce littéraire. Les précédents étaient unifiés autour de personnages: Queylus, Nicolas. Le présent l'est autour d'un thème: le caractère oppressif du ministère des jésuites, auprès des Français et des Indiens. L'unité est d'ailleurs assez lâche. Mais la qualité du style, le sentiment du vu et du vécu, qui attestent une incontestable expérience des lieux, restent les mêmes. L'obsession à l'endroit des jésuites, toutefois, est encore aggravée, jusqu'à menacer l'équilibre et la vraisemblance si bien maintenus dans les parties précédentes. Le terme «pays-là», indique que les mémoires ont été écrits en France, et non au Canada.

91. Sans doute la consulte, conseil de quelques Pères qui assiste chaque supérieur dans l'administration domestique ou générale.

92. Le P. Paul Ragueneau arriva à Québec en 1637. Il fut vingt-cinq ans en Nouvelle-France. Missionnaire (1637-1645), puis supérieur de la mission huronne (1645-1650), il fut supérieur général à Québec (1650-1653) et substitut du supérieur au Conseil de Québec (1653-

dans Québec-le-bas où sont les marchands⁹³. Il se faisoit rendre compte de tout ce qui se passoit dans les ménages et forçoit souvent les gens au sortir de table de se confesser à lui au bout de la table même, quoiqu'on n'eût aucune incommodité ni maladie. On avoit beau lui représenter qu'on n'étoit pas préparé, il ne laissoit pas de vouloir qu'ils se confessassent en leur disant: «Je vous aiderai à vous confesser».

Le P. Chastelain⁹⁴ ne manquoit jamais aussi à descendre tous les jours dans la ville basse pour savoir les choses les plus secrètes. Plusieurs habitants s'étoient plaints de ses importunités à M. de Courcelles, gouverneur. Il avoit lui-même observé que ce Père descendoit tous les jours assidûment. Un jour qu'il descendoit la côte avec un bâton, il lui envoya dire par un sergent accompagné de deux soldats qu'il ne trouvoit pas bon qu'il descendît tous les jours à Québec⁹⁵, que plusieurs habitants se plaignoient de ses trop fréquentes visites. Le Père

1656). Le P. Dequen le nomma supérieur de la mission de Gannentaha, chez les Onontagués, en 1657. Il conduisit avec Zacharie Dupuy l'évasion spectaculaire de plus de cinquante Français, en mars 1658. D'Avaugour lui imposa de participer au Conseil de Québec comme directeur, en 1661. Mais il rentra en France en 1662, avec Mgr de Laval. Il fut procureur de la mission à Paris jusqu'au 3 septembre 1680, date de sa mort.

93. Le gouvernement ecclésiastique de Ragueneau et sa participation au Conseil de Québec furent marqués par une sollicitude constante pour les petites gens, que la vie pionnière soumettait à la misère et à la pauvreté. C'est le fondement du reproche qu'on trouve ici. Lauson entrait dans les vues de jésuite. Et la politique coloniale en fut visiblement inspirée. Mais cette conduite suscita la jalousie d'une coterie de quelques familles principales auxquelles D'Ailleboust s'était joint et qui avaient été écartées de la conduite des affaires depuis 1651. Ragueneau quitta spontanément le Conseil en 1656. L'auteur amplifie et déforme ici sa conduite. La basse-ville commençait seulement à voir s'élever les magasins et les entrepôts en 1651. La population laborieuse était dispersée dans les campagnes. Ragueneau ne lui ménagea pas ses soins, spirituels et temporels. Mais elle n'avait pas d'églises. Les offices liturgiques avaient lieu dans les maisons particulières. D'où le tableau déformé que la malice a pu brosser plus tard.

94. Le P. Pierre Chastelain était arrivé à Québec en 1636 à trente ans. Missionnaire des Hurons (1636-1650), il résida au collège de Québec le reste de ses jours (1650-1684). Toute sa vie canadienne, il fut directeur spirituel de ses confrères. Il lui appartenait à ce titre de visiter et d'assister les pauvres. Au temps de Courcelles, où se situe notre texte (1665-1672), la population pauvre de Québec, artisans et journaliers, demeurait à la basse-ville. Les journaliers surtout faisaient un gain précaire, n'arrivant pas à soutenir les familles alors nombreuses. C'était la raison de ces descentes du sexagénaire à la basse-ville. Notre document travestit son activité charitable.

95. Une phrase comme celle-là révèle infailliblement l'expérience canadienne de l'auteur. Le jésuite, descendant la côte de la Montagne, passait sous les galeries du Château.

répondit fièrement au sergent: «Allez dire à M. le Gouverneur que j'ai été à Québec-le-bas avant qu'il fût gouverneur, que j'y ai été depuis qu'il est gouverneur et que j'irai encore après qu'il ne le sera plus»⁹⁶. Et après cette réponse, il continua son chemin. M. le Gouverneur avoit dessein de l'envoyer arrêter pour une réponse si insolente, mais il crut qu'il devoit en parler au P. Mercier. Il lui déclara combien il étoit sensible au mépris que le P. Chastelain faisoit de son caractère et de sa dignité, qu'il falloit pour l'en punir qu'il repassât au plus vite en France⁹⁷. Le P. Recteur ayant connu que M. le Gouverneur avoit cette affaire fort à cœur, il résolut de lui en faire faire satisfaction. Comme il venoit régulièrement au salut du Saint-Sacrement tous les jeudis et qu'il entroit un moment dans la sacristie pour voir le P. Recteur, celui-ci le conjura de pardonner au P. Chastelain, qu'il alloit lui demander pardon de la faute qu'il avoit faite. Le P. Mercier fit entrer le gouverneur dans un petit lieu proche la sacristie, où étoit le P. Chastelain. Ce Père fut contraint, malgré son grand âge, de se mettre à genoux devant M. le Gouverneur et de lui demander pardon de sa réponse insolente⁹⁸.

Voici une autre histoire plus ancienne de ce P. Rague-neau, dont j'ai [734] déjà parlé. Il entreprit de faire une mission en armes⁹⁹. Il extorqua de M. de Lauzon, gouverneur de Québec, cinquante ou soixante fusiliers pour l'exécution de

96. Courcelles n'avait guère d'humour. C'est bien connu. La réponse, si elle est vraie, ne manquait pas de piquant. Mais le gouverneur l'avait sollicitée. La Salle a pu apprendre cet incident du gouverneur lui-même, au printemps de 1669.

97. Si Courcelles avait exécuté cette menace, il aurait pu s'attendre à une réaction du roi. Louis XIV rabrouera Frontenac pour avoir imposé aux missionnaires de prendre des passeports de lui pour circuler dans la colonie (RAPQ 1926-1927 82).

98. La scène est-elle une fiction de La Salle ou de Courcelles?

99. Le sens de l'auteur apparaît facilement. On excusera La Salle de n'avoir rien compris à un fait de politique humanitaire qui est peut-être unique dans l'histoire et qui illustre on ne peut mieux le climat où baignait la colonie française avant 1663. Les historiens après lui n'ont guère mieux saisi, dans la complexité et le nombre des péripéties, le fil conducteur qui révèle le sens de l'entreprise de Gannentaha. Elle a eu essentiellement pour but de sauver la chrétienté huronne réfugiée à Québec de la servitude et de la destruction, cela au prix de dépenses énormes de la colonie et des jésuites et aussi au risque d'une cinquantaine de vies françaises, dont celles de huit ou neuf missionnaires. Le dernier interprète de l'épisode, Bruce Trigger, n'a vu là qu'une trahison des Hurons par les Français.

son dessein¹⁰⁰. Il fit charger sur quantité de canots des matériaux, bois, fer, armes, et il partit avec sa troupe pour la mission d'Onnontagué¹⁰¹. Dès qu'il fut arrivé avec sa flotte de canots, il fit construire avec diligence un fort, pour tenir les barbares en bride. On faisoit non seulement la garde dans ce fort, en armes, mais pour faire paroître qu'on étoit en plus grand nombre, le P. Ragueneau avoit fait placer à certaines distances, sur les murailles du fort, des hommes de paille¹⁰². Bien loin que cette voie qu'avoit prise le P. Ragueneau aidât à convertir les barbares, au contraire rien n'anima davantage leur fureur¹⁰³. Ils s'assemblèrent plusieurs fois et tinrent conseil ensemble, afin de prendre de justes mesures pour tuer le P. Ragueneau et toutes les troupes du fort¹⁰⁴. Le jour et l'heure furent arrêtés. Mais comme cette résolution avoit été prise par un commun accord de la nation, elle ne put être si secrète que la nouvelle n'en vînt au fort par quelques bonnes gens qui y avoient quelque commerce. Le Père, effrayé à la vue du danger si pressant, fit construire avec une diligence incroyable et en secret des canots plats¹⁰⁵. Et en une nuit, on mit tout ce qu'on put retirer du fort dans ces canots. Le P. Ragueneau, avec sa soldatesque, s'en alla à petit bruit

100. Lauson étoit plus passionné pour le projet que les jésuites eux-mêmes, qui mesuraient mieux les risques de l'entreprise. Pour la réaliser, il fit aux jésuites accablés par des naufrages un prêt sur les maigres finances de la colonie, prêt qui l'obligera à aller se justifier en France en 1656. La garnison de Gannentaha fut de dix soldats, commandés par Zacharie Dupuy. À quoi s'ajouteront les jésuites et des serviteurs du fort et des missionnaires, jusqu'au nombre de 53 en mars 1658.

101. On prit pour modèle le fort de Sainte-Marie des Hurons. Mais, cette fois, c'étoit une entreprise conjointe de la colonie et des missionnaires. Ce ne fut pas cependant le P. Ragueneau qui conduisit l'expédition en 1656, mais le P. François Lemercier, supérieur général. Le P. Ragueneau y fut envoyé par le nouveau supérieur, le P. Jean Dequen, en juillet 1657.

102. L'obsession ne craint pas le ridicule. Les Onnontagués, qui firent une réception solennelle aux Français, savaient exactement leur nombre et personne ne pouvait venir au fort sans leur connaissance. Ils avoient d'ailleurs demandé cet établissement.

103. Cela est faux. Les intentions des Iroquois étoient partagées. Les uns voyaient l'établissement avec faveur. Les autres calculaient la fortune d'avoir sous la main cinquante otages français qu'ils pourraient massacrer à la première occasion et qui leur donnaient prise sur la colonie française.

104. La condamnation fut en fait prononcée en conseil, mais gardée secrète.

105. Cela est exact.

sans que les barbares s'en aperçussent¹⁰⁶. Afin que leur fuite fût cachée et qu'on ne les poursuivît pas, ils mirent sur les remparts du fort quantité d'hommes de paille avec des bâtons comme des fusils¹⁰⁷. Mais les barbares, observant que ces hommes ne remuoient point et qu'on n'entendoit plus le bruit ordinaire, escaladèrent le fort, pillèrent ce qui restoit, renversèrent les murailles et firent des cris de joie comme pour la plus signalée victoire qu'ils eussent jamais remportée. On a su ces dernières particularités par des prisonniers de la même nation qu'on prit dans la suite.

À l'égard du P. Ragueneau, il revint à Québec peu de temps après Pâques, ayant été assez heureux que la rivière fût débaclée. Car autrement, il eût été assez embarrassé. Il ne fut pas beaucoup plaint, parce qu'il étoit parti contre le sentiment du gouverneur¹⁰⁸, qui ne trouvoit pas bon que ce Père eût été prêcher l'évangile à main armée. Ce gouverneur, comme j'ai déjà dit, s'appelloit M. de Lauzon. Il étoit grand ami des jésuites et avoit été conseiller d'État. Il mourut à Québec¹⁰⁹.

Lucien Campeau, 57

106. Tous ces détails montrent que La Salle était bien renseigné. On comparera le récit de l'évasion par le P. Ragueneau (*Relation de 1657-1658* 22-29, JR 44 174-182).

107. On retombe dans l'imaginaire.

108. Fausseté.

109. Jean de Lauzon, rentré en France en 1656, mourut à Paris le 16 février 1666.